

N° 39/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUILLET 2023

OBJET : Délibération pour adhérer au dispositif Rézo pouce

Le dix-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 5 juillet 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (Pouvoir donné à Thierry CATELAN), BOYER-JOLY Gilbert, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie

Monsieur le Maire revient sur le dispositif Rézo Pouce présenté lors du dernier conseil municipal.

Il rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Il reprend le décret n°85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la route et le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Monsieur le Maire précise que la mise en place du dispositif REZO POUCE, réseau d'autostop organisé, est un service proposé par la SCIC MOBICOOP. Ce réseau intègre la solution de mobilité partagée mise en place à l'échelle de la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar, et inclut un réseau d'autostop organisé et une application de covoiturage.

Monsieur le Maire rappelle les trois arrêts Rezo pouce proposés au dernier Conseil Municipal d'Aubessagne :

- Chauffayer : au niveau du passage piéton à l'intersection de l'avenue Principale et du chemin de l'Aubergerie.
- Les Costes : devant la salle polyvalente à hauteur de l'abri bus en bois.
- St Eusèbe : au niveau de l'abri bus des Lantelmes.

Monsieur le Maire explique que l'adhésion à Rézo Pouce nécessitera l'installation de panneaux, la modification des peintures au sol et de la signalisation routière sur les voies. Il précise que ces modifications feront l'objet d'un arrêté municipal.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif Rézo Pouce.
- **VALIDE** les trois arrêts Rézo Pouce situés à Chauffayer, aux Costes et à St Eusèbe.
- **AUTORISE** l'installation de panneaux, la modification des peintures au sol et de la signalisation routière sur les voies.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Aubessagne, Hautes-Alpes. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AUBESSAGNE' at the top, 'RF' in the center, and 'Hautes-Alpes' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.